Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

©FAO/Thomas Nicolon

Les pratiques de chasse en Ituri

République démocratique du Congo

La chasse est une activité séculaire pratiquée par une partie importante des habitants de la province de l'Ituri, particulièrement à l'intérieur et aux abords de la réserve de faune à okapis (RFO). Cette activité est bien souvent nécessaire à la survie de ces populations locales. Afin de proposer des modèles de gestion communautaire et durable de la chasse à l'intérieur et en périphérie de la RFO, une bonne compréhension du système de chasse est nécessaire.

Matériel et méthodes: Les informations présentées dans cette fiche sont issues d'une synthèse bibliographique ainsi que des études suivantes menées dans le cadre du SWM Programme en République démocratique du Congo:

- une analyse des chaînes de valeur des viandes sauvages a été réalisée de mai 2018 à juillet 2019 (847 enquêtes individuelles et 22 groupes de discussion) dans 25 villages dans et autour de la RFO et dans trois centres urbains: Mambasa, Niania et Wamba;
- une enquête sur les nécessités de base a été réalisée d'août à décembre 2019 auprès de 1 326 ménages (82% bantous et 18% pygmées) dans 42 villages des zones d'intervention du SWM Programme et des zones témoins;
- un suivi des activités de chasse dans la RFO a été réalisé d'avril 2021 à mars 2022 auprès d'un échantillon d'environ 200 chasseurs, pour moitié Bantous et pour moitiés Mbuti, dans quatre villages de la RFO.

Avec le soutien de

Financé par l'Union européenne

Partenaires nationaux

Profils des chasseurs et techniques de chasse

L'activité de chasse est très répandue en Ituri. Cependant, les populations présentes au sein de la zone d'intervention du SWM Programme, du fait de leurs profils socioéconomiques et culturels divers, pratiquent la chasse de différentes façons. On distingue les chasseurs-cueilleurs autochtones (Mbuti et Efe, 54 pour cent des chasseurs interrogés lors du suivi des activités de chasse dans la RFO), les Bantous (24 pour cent des chasseurs interrogés) originaires ou non des communautés locales, ainsi que les chasseurs extérieurs. Il est à noter que 22 pour cent des chasseurs interrogés n'ont pas indiqué leur ethnie. Les chasseurs bantous ont plutôt recours aux fusils (en dehors de la RFO) et aux pièges à pattes (en nylon ou métalliques, utilisés dans 86 pour cent des cas au sein de la réserve); les peuples autochtones ont adopté les techniques de chasse apprises auprès des Bantous, mais ils recourent aussi à des méthodes de chasse plus traditionnelles, telles que les arcs et les flèches à pointe de fer ou empoisonnée, les filets de chasse et lances associés aux chiens. Les Bantous chassent seuls ou en groupes réduits. Les chasseurs-cueilleurs autochtones chassent plus souvent en groupes pouvant aller jusqu'à une trentaine de personnes (hommes, femmes et enfants), et peuvent passer de longues périodes en forêt, tout comme les Bantous. Tout ceci, combiné au fait que le gibier peut être évacué par des revendeurs qui visitent directement les campements de chasse, rend difficile l'estimation des quantités prélevées par chasseur et par unité de temps.

Usage du gibier et importance économique de la chasse

Les niveaux de prélèvement annuels de la faune sauvage dans et autour de la RFO ont été estimés globalement à plus de 1 000 tonnes, soit 71 kg/km², dont plus de 75 pour cent serviraient au commerce. Cependant, la même étude suggère que les quantités consommées dans et autour de la RFO seraient quatre fois supérieures. Cette différence peut s'expliquer par un biais méthodologique, sous-représentant les acteurs locaux du commerce de viandes sauvages, ou par le fait que les viandes sauvages sont possiblement amenées dans la zone d'étude via les axes routiers Gombari-Mungbere et Mambasa-Lolwa. Néanmoins, dans l'état actuel des connaissances, ces niveaux soulèvent des interrogations quant à la durabilité des prélèvements. En effet, ces derniers représenteraient au minimum 7 pour cent de la production annuelle de mammifères les plus chassés (estimée par Wilkie *et al.*, 1998, à 991 kg/km²). Des investigations supplémentaires doivent être menées pour répondre à cette question de la durabilité, telles que la comparaison des densités animales dans les zones de chasse et dans les zones de conservation intégrale de la réserve.

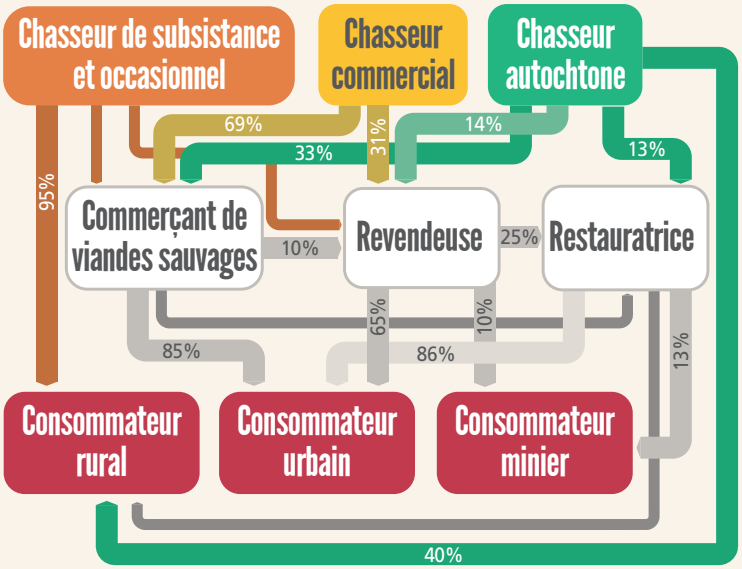

Représentation de la filière des viandes sauvages: acteurs et flux physiques (en % de viandes sauvages prélevées)

Les pourcentages inférieurs à 10% n'ont pas été précisés dans le graphique.

Les groupes de chasseurs, outre leurs profils et techniques de chasse, diffèrent aussi par leurs liens économiques vis-à-vis de la chasse. Certains chasseurs bantous (natifs ou non, permanents ou non) peuvent privilégier une chasse de subsistance, qui reste occasionnelle, tandis que d'autres se tournent vers une chasse commerciale*. Les chasseurs autochtones,

*On entend par chasse de subsistance la chasse réalisée par les communautés locales dans le but de se nourrir et/ou de vendre les surplus de chasse localement. Elle s'oppose à la chasse dite commerciale, dont l'objectif est de capturer des animaux dans l'unique but de les revendre, bien souvent dans les villes.

quant à eux, dépendent des viandes sauvages, qui sont leur principale ressource alimentaire et économique (estimée à environ 477 USD/chasseur/an). La filière des viandes sauvages locales comptant pour environ 2,5 millions de dollars par an de valeur ajoutée, la chasse permet à de nombreux acteurs locaux de dégager un profit financier. L'organisation et les flux de la filière des viandes sauvages sont présentés sur la page précédente. Les profits les plus importants sont ceux réalisés par les chasseurs (car le coût du travail n'est pas pris en compte dans l'analyse), puis par les commerçants et les restaurateurs. Les revendeuses, quant à elles, ne font que de faibles profits.

La chasse est l'activité principale de la majorité des ménages autochtones (60 pour cent des enquêtés lors de l'enquête sur les nécessités de base de 2019). En revanche, elle n'est l'activité principale que de 7 pour cent des ménages bantous, qui pratiquent majoritairement l'agriculture. Selon le suivi des activités de chasse réalisé dans la RFO, un peu moins de la moitié du volume des gibiers est destiné à la vente, sans différence significative entre Bantous et peuples autochtones; 40 pour cent du volume est consommé, tandis que le reste est donné ou non utilisé. La distinction entre autoconsommation et vente porte sur les espèces: si les oiseaux, les reptiles, les carnivores, les primates et les rongeurs sont des groupes d'espèces principalement autoconsommés, les antilopes et les potamochères sont, eux, des groupes d'espèces majoritairement vendus. Les Mbuti, en particulier, ne consomment généralement que les entrailles de ces animaux.

Typologie de la faune chassée

Plus de la moitié des prises (en nombre d'animaux) sont des ongulés. Lors du suivi de la chasse se déroulant au sein de la RFO uniquement, 65 pour cent des prises ont été classées dans la catégorie «antilopes», dont trois quarts de céphalophes bleus (*Philantomba monticola*), faisant de cette espèce la plus chassée de la zone d'étude (42 pour cent du tableau de chasse), alors que les cochons de forêt ne constituent que 2 pour cent des prises. Les primates, particulièrement les petits singes diurnes, représentent aussi une part conséquente du tableau de chasse (12 pour cent du nombre total d'animaux selon le suivi réalisé dans la RFO). Le reste du tableau de chasse comprend des petits carnivores (genettes et mangoustes), des reptiles (serpents, varans et tortues) et des oiseaux, mais leurs proportions restent marginales. Ces derniers animaux sont en majorité partiellement protégés (61 pour cent des gibiers), c'est-à-dire que leur chasse nécessite des permis spécifiques, ou intégralement protégés (7 pour cent) par la loi n° 82/002 (SWM Programme, 2023).

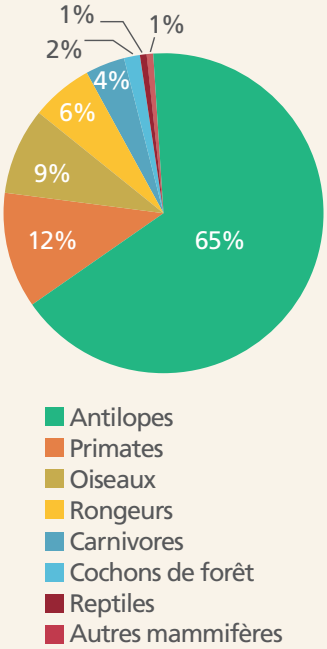

Groupes d'espèces les plus chassés au sein de la RFO

Cadre de la gouvernance locale

Plusieurs structures de gouvernance communautaire existent sur le site du programme, sous la forme de comités rassemblant les chefs coutumiers et parfois des membres élus des communautés, et varient en taille, composition et objectif. Elles sont cependant rarement fonctionnelles, voire abandonnées, semblent parfois peu légitimes aux yeux de la population et disposent de peu de moyens et de représentativité. Certaines de ces structures, de plus petite taille, sont en cours de redynamisation dans le cadre de la future gestion des ressources naturelles au sein des unités de gestion durable de la RFO promue par le SWM Programme en RDC. Concernant la RFO, il existe une plateforme de coordination: le comité de coordination du site (CoCoSi), qui rassemble les gestionnaires de la RFO et leurs partenaires, y compris les représentants des communautés. Ces structures permettent la mise en œuvre de directives d'accès aux ressources naturelles (DARN), qui sont des normes entre la RFO et les communautés définissant les modalités d'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés riveraines, à l'intérieur de l'aire protégée. Ces DARN sont mises à jour dans le cadre du SWM Programme en RDC. À l'extérieur de la

RFO, le guide opérationnel d'élaboration du plan simple de gestion des concessions forestières des communautés locales (CFCL), paru en 2020, fixe les structures de gouvernance des CFCL.

Conclusion: La chasse en Ituri est une activité importante, tant d'un point de vue culturel qu'économique. Néanmoins, au regard des informations disponibles, la chasse telle qu'elle est pratiquée actuellement, combinée aux flux des populations, pourrait impacter négativement la stabilité des effectifs de faune locale et par conséquent la sécurité économique et alimentaire des personnes dépendantes de cette ressource.

Une chasse durable nécessite le soutien ou la mise en place de groupes de gouvernance de gestion des ressources naturelles légitimes et représentatifs, ainsi que de règles adaptatives encadrant cet usage et permettant aux populations animales de se reconstituer pour atteindre des niveaux durablement exploitables. C'est dans ce but que le SWM Programme en RDC s'est engagé au côté des parties prenantes locales en identifiant et redynamisant les groupes de gouvernance existants et pertinents pour la gestion des ressources naturelles au niveau local et en s'impliquant dans la mise à jour des DARN de la RFO. De plus, pour permettre cette transition, le SWM Programme en RDC incite les communautés locales, dont les chasseurs, à adopter d'autres activités génératrices de revenus, limitant ainsi la dépendance aux viandes sauvages, ainsi que des réformes du système de gouvernance.

Bibliographie

Hart, J. 2000. *Impact and sustainability of indigenous hunting in the Ituri forest, Congo–Zaire: A comparison of unhunted and hunted duiker populations.* Dans: J.G. Robinson et E.L. Bennett (sous la direction de). *Hunting for Sustainability in Tropical Forests*, p. 106-153. Columbia University Press, New York.

SWM Programme. 2023. Plateforme juridique – République démocratique du Congo. https://www.swm-programme.info/fr/legal-hub/rd-congo

Wilkie, D. S., Curran, B., Tshombe, R. et Morelli, G.A. 1998. Modeling the sustainability of subsistence farming and hunting in the Ituri forest of Zaire. *Conservation Biology*, 12(1): 137-147.

Céphalophe bleu

LC

Philantomba monticola

Partiellement protégé en RDC

Nom local

- ***Mboloko*** (Swahili, Bila)
- ***Medi*** (Lese)
- ***Aloa*** (Mbo)

Représente 42 pour cent des gibiers capturés dans la RFO

Prix de vente

En sortie de forêt:
- 16 176CDF* (frais)
- 20 568 CDF (fumé)

Sur le marché:
- 25 512 CDF (fumé)

*franc congolais

Donnés écologiques

Poids moyen: 5kg
Comportement: nocturne
Abondance locale:
10 individus/km^2 (Hart, 2002)

Fiche d'espèce du céphalophe bleu, espèce la plus chassée au sein de la RFO

POUR EN SAVOIR PLUS

Programme de gestion durable de la faune sauvage
SWM-programme@fao.org
www.swm-programme.info

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financée par l'Union européenne (UE) et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Les activités sont mises en œvre dans 15 pays par un consortium de partenaires comprenant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et la Wildlife Conservation Society (WCS).

En République démocratique du Congo, les activités du SWM Programme sont mises en œuvre par la WCS, en collaboration avec les autorités, les peuples autochtones et les communautés locales.

Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2023
CC7122FR/1/07.23